

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3225

3 novembre 2014

SOMMAIRE

Alcanjane S.à r.l.	154763	KI Africa (Holdings) S.à r.l.	154756
Anglo Diamond Investments	154796	KI Chemistry S.à r.l.	154756
Bbuildings Luxembourg Sàrl	154799	Knightrider S.à r.l.	154754
Boston B1 S.à r.l.	154759	Kulczyk Investments S.A.	154755
DSquared2 Properties S.A.	154761	Kulczyk Real Estate Holding S. à r.l.	154755
Dynavest Holding & Cie S.C.A.	154760	Kulczyk Silverstein Properties S.à r.l.	154759
East Commercial Invest S.A.	154760	Lambertville Invest S.A.	154759
East Commercial Invest S.A.	154760	LDV Ocean S.à r.l.	154758
ElleGé LGIT S.A.	154760	LIC US Real Estate Fund No. 1 SICAV-FIS	154800
EPP Ventures Holdings S.à r.l. / B.V.	154761	Lilac S.à r.l.	154755
ERI Bancaire Luxembourg S.A.	154761	Linane S.à r.l.	154756
Factory S.à r.l.	154762	LIPI Société Luxembourgeoise d'Ingénie- rie et de Participation S.A.	154758
F.A.EL Investments S.A.	154762	LLP Luxembourg S.A.	154758
F.A.EL Investments S.A.	154761	Meredith Finance Limited, Luxembourg S.A.	154757
Fashion Coiffure S.à r.l.	154762	Modacin Luxembourg	154758
F.L.D. Finance S.à r.l.	154762	Modacin Luxembourg	154758
Forestière Internationale S.A.	154760	Modaven & Co SCA	154757
Gain Capital Participations II S.A., SICAR	154759	Modaven S.à r.l.	154759
Gourmandises Permises S.à r.l.	154761	NREP NSF 1 S.à r.l.	154757
Gremo S.à r.l.	154762	OCM Luxembourg Real Estate Invest- ments S.à r.l.	154757
Idi Gazeley Europe Logistics Lux I s.à r.l.	154800	OCM Luxembourg Real Estate Invest- ments S.à r.l.	154757
Iminvest Participation S.A.	154754	Reldon Lux S.à r.l.	154756
Imprimerie Schomer-Turpel S.à r.l.	154754	Staunton Luxco S.C.A.	154780
Insurance Participations Company	154754	Treveria Thirty-Four S.à r.l.	154800
International Chemical Investors X S.A.	154754	Triton IV Luxco No 12 S.à r.l.	154763
Jardilux S.A. - SPF	154755		
JPR S.A.	154755		

Knightrider S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.125.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.155.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce que l'adresse professionnelle de Monsieur Jens Hoellermann, gérant de la Société, est désormais le:

- 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg (Grand -Duché du Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Octobre 2014.

Référence de publication: 2014152170/13.

(140173890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Insurance Participations Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.756.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152124/9.

(140173816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Iminvest Participation S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.758.

Par la présente je résilie, avec effet immédiat, le contrat de domiciliation 55, avenue de la Liberté L-1931 LUXEMBOURG, conclu avec votre société.

L-1931 Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Maître Jean-Paul GLAUDEN.

Référence de publication: 2014152138/9.

(140174050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

International Chemical Investors X S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 180.600.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 21. August 2014

Die Gesellschafterversammlung bestellt einstimmig für das Wirtschaftsjahr 2014 PricewaterhouseCoopers, 400, Route d'Esch, L-1471 Luxemburg, RCSL B 65477, als Rechnungsprüfer für den Einzelabschluss.

Die Berufsanschrift der Verwaltungsratsmitglieder Robert Langmantel, Administrateur Délégué, Dr. Achim Riemann und Patrick Schnitzer ändert sich in 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg

Die Versammlung

Référence de publication: 2014152154/13.

(140173440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Imprimerie Schomer-Turpel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5561 Remich, 29, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 63.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christiane Schintgen-Schomer.

Référence de publication: 2014152145/10.

(140174089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Jardilux S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 87.857.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014152161/9.
(140173818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

JPR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 165.460.

Par la présente, je donne ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet immédiat.
Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014. Xavier Mangiullo.
Référence de publication: 2014152164/9.
(140173467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Kulczyk Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 126.198.

Veillez noter que M. Douwe TERPSTRA, M. Gérard BIRCHEN, M. Jean-Christophe DAUPHIN, M. Frank PLETSCHE et M. Raphaël ROZANSKI, membres B du directoire ont démissionné de leurs mandats avec effet au 30 septembre 2014.
Luxembourg, le 2 octobre 2014.
Pour avis sincère et conforme
Pour Kulczyk Investments S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.
Référence de publication: 2014152172/13.
(140174231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Kulczyk Real Estate Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.942.

Veillez noter que la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64 474 a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 30 septembre 2014.
Luxembourg, le 2 octobre 2014.
Pour avis sincère et conforme
Pour Kulczyk Real Estate Holding S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.
Référence de publication: 2014152173/13.
(140174124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Lilac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 179.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2014152188/10.
(140173734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

KI Chemistry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 133.556.

—
Veillez noter que M. Jean-Christophe DAUPHIN et M. Gérard BIRCHEN, gérants de catégorie B ont démissionné de leurs mandats avec effet au 30 septembre 2014.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour KI Chemistry S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014152180/13.

(140174228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Linane S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 5.970.205,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 120.296.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du septembre 2014:

1. que la démission de M. Carl PIVERT en tant que gérante de classe B est acceptée avec effet au 18 septembre 2014;
2. que Mme. Maria RODRIGUES avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe B avec effet au 18 septembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014152189/15.

(140173783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

KI Africa (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 156.180.

—
Veillez noter que M. Frank PLETSCHE, M. Jean-Christophe DAUPHIN et M. Gérard BIRCHEN, gérants de catégorie B ont démissionné de leurs mandats avec effet au 30 septembre 2014.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour KI Africa (Holdings) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014152179/13.

(140174226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Reldon Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.062.

—
Le bilan au 1^{er} avril 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant unique

Référence de publication: 2014152325/13.

(140173978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

OCM Luxembourg Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 683.575,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014152274/10.

(140174042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

OCM Luxembourg Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 683.575,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014152275/10.

(140174043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

NREP NSF 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 21.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 186.446.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique en date du 19 septembre 2014 que:

- Madame Åsa Åhlund démissionne de sa qualité de gérant B avec effet au 31 août 2014;

- Madame Charlotte Lahaije-Hultman, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Luxembourg, est nommé gérant B avec effet au 31 août 2014 et pour une durée illimitée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014152261/15.

(140173737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Meredith Finance Limited, Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 41.365.

Par la présente je résilie, avec effet immédiat, le contrat de domiciliation 55, avenue de la Liberté L-1931 LUXEMBOURG, conclu avec votre société.

L-1931 Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Maître Jean-Paul GLAUDEN.

Référence de publication: 2014152229/9.

(140174049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Modaven & Co SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 128.981.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014152214/10.

(140174026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Modacin Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 125.434.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014152212/10.

(140174027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

LLP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 136.347.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014152202/10.

(140173675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

LIPI Société Luxembourgeoise d'Ingénierie et de Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 76.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014152200/10.

(140173795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

LDV Ocean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 116.425.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152196/9.

(140174208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Modacin Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 559.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 125.434.

EXTRAIT

La société Modacin Luxembourg tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que le mandat de gérant de classe A de Danièle Arendt-Michels s'est terminé le 30 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Modacin Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2014152213/15.

(140174071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Kulczyk Silverstein Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.440.

—
Veuillez noter que la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64 474 a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 30 septembre 2014.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Kulczyk Silverstein Properties S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014152174/13.

(140174128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Lambertville Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 171.961.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014152195/10.

(140173526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Modaven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 129.088.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014152215/10.

(140174025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Boston B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.341.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152568/9.

(140174559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Gain Capital Participations II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 141.312.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GAIN CAPITAL PARTICIPATIONS II S.A., SICAR

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014152791/12.

(140175093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

East Commercial Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 49.969.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014152698/10.

(140174872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Dynavest Holding & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 48.756.

Les comptes annuels au 30/09/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014152693/10.

(140174642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

East Commercial Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 49.969.

Les comptes annuels au 26 Mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014152699/10.

(140174873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

ElleGé LGIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 172.488.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 4 juillet 2014

Mr. Laurent JOSSART ayant démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 4 juillet 2014, le Conseil d'Administration procède à la cooptation de Mr Marc SCHROEDER comme nouvel administrateur, en remplacement de Mr. Laurent JOSSART, Mr. Marc SCHROEDER achevant le mandat de Mr. Laurent JOSSART.

L'adresse professionnelle de Mr. Marc SCHROEDER est fixée à l'Aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ElleGé LGIT S.A.

Michel FOLMER

Référence de publication: 2014152705/15.

(140174446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Forestière Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 68.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152774/9.

(140174716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

DSquared2 Properties S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 151.557.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152686/10.

(140174845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

EPP Ventures Holdings S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 167.382.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014152723/10.

(140174874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

ERI Bancaire Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 30.912.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 12 juin 2014

Après en avoir délibéré, les Administrateurs présents ont pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1. Suivant autorisation de l'Assemblée Générale en date du 12 juin 2014, conformément à l'article 5 des statuts, Madame Régine BERDON (née le 15 mars 1959 à Dives - France et demeurant professionnellement au 14 rue Edward Steichen, à L- 2540 Luxembourg), est nommé Administrateur Délégué pour une durée d'un an.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014152726/15.

(140174328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

F.A.EL Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.551.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014152744/10.

(140174431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Gourmandises Permisses S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 15, PL. FRANCOIS- JOSEPH DARGENT.

R.C.S. Luxembourg B 80.480.

Le bilan au 31/12/12 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152804/9.

(140174378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

F.A.EL Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.551.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014152743/10.

(140174376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

F.L.D. Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 153.321.

EXTRAIT

Avec effet au 2 octobre 2014, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la société à responsabilité limitée F.L.D. Finance S.à r.l. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B153321.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014152745/13.

(140174551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Factory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4271 Esch-sur-Alzette, 6, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 99.097.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/10/2014.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2014152755/12.

(140174384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Fashion Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 27, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 156.758.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014152756/10.

(140175082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Gremo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 109, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 13.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152806/9.

(140174696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Alcanjane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 143.007.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014151382/10.

(140173248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Triton IV Luxco No 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 190.465.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the ninth of July.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of 12,500.03 euro, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177725,

represented by Me Alexandre Koch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on August 12, 2014; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

and

TFF IV Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 110817, acting as general partner of Triton Fund IV F&F L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1493,

represented by Me Alexandre Koch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on August 11, 2014; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the Shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Triton IV LuxCo No.12 S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into:

- six hundred twenty thousand five hundred (620,500) A1 shares (the "A1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred twenty thousand five hundred (620,500) B1 shares (the "B1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A2 shares (the "A2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B2 shares (the "B2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A3 shares (the "A3 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B3 shares (the "B3 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A4 shares (the "A4 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B4 shares (the "B4 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A5 shares (the "A5 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B5 shares (the "B5 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A6 shares (the "A6 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B6 shares (the "B6 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A7 shares (the "A7 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B7 shares (the "B7 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A8 shares (the "A8 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B8 shares (the "B8 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A9 shares (the "A9 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B9 shares (the "B9 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- five hundred (500) A10 shares (the "A10 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- five hundred (500) B10 shares (the "B10 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The A1 Shares, A2 Shares, A3 Shares, A4 Shares, A5 Shares, A6 Shares, A7 Shares, A8 Shares, A9 Shares, and A10 Shares shall together be referred to as the "A Shares".

The B1 Shares, B2 Shares, B3 Shares, B4 Shares, B5 Shares, B6 Shares, B7 Shares, B8 Shares, B9 Shares, and B10 Shares shall together be referred to as the "B Shares" and together with the A Shares, the "Shares" and each a "Share".

The A1 Shares and the B1 Shares shall together be referred to as the "Class 1 Shares".

The A2 Shares and the B2 Shares shall together be referred to as the "Class 2 Shares".

The A3 Shares and the B3 Shares shall together be referred to as the "Class 3 Shares".

The A4 Shares and the B4 Shares shall together be referred to as the "Class 4 Shares".

The A5 Shares and the B5 Shares shall together be referred to as the "Class 5 Shares".

The A6 Shares and the B6 Shares shall together be referred to as the "Class 6 Shares".

The A7 Shares and the B7 Shares shall together be referred to as the "Class 7 Shares".

The A8 Shares and the B8 Shares shall together be referred to as the "Class 8 Shares".

The A9 Shares and the B9 Shares shall together be referred to as the "Class 9 Shares".

The A10 Shares and the B10 Shares shall together be referred to as the "Class 10 Shares".

The Class 1 Shares, the Class 2 Shares, the Class 3 Shares, the Class 4 Shares, the Class 5 Shares, the Class 6 Shares, the Class 7 Shares, the Class 8 Shares, the Class 9 Shares and the Class 10 Shares shall together be referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares".

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the Legal Reserve (as defined below), provided that any such repurchase or distribution out of the share premium may only benefit such A Shares or B Shares on which the relevant premium has originally been paid. Upon the issue of new A Shares and/or B Shares, the Company may, out of share premium paid-in on such A Shares and/or B Shares, allot ten per cent (10%) of the nominal value of the newly issued Shares to the reserve required by law (the "Legal Reserve") in order to ensure that the Legal Reserve amounts at all time to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company in accordance with the Laws.

Each time a capital contribution (in cash or in kind), including any share premium attached to it, is made in consideration of the issue of A Shares and/or B Shares (individually referred to as the "Contribution" and collectively referred to as the "Contributions"), the Board of Managers shall keep track, in the books of the Company, of the Contribution(s) and will draw up a set of analytical accounts for the A Shares and the B Shares.

To the extent permissible by the Laws, including without limitation, compliance with the legal requirement to create a Legal Reserve, and subject to the following, the A Shares and the B Shares shall be entitled to an exclusive right to distributions by way of (i) dividend, (ii) redemption of own Shares, (iii) reduction of the subscribed capital, (iv) reduction of a reserve and (v) liquidation made by the Company (the "Distributions").

If the Company resolves to make Distributions, the amount allocated to this effect shall be distributed in accordance with the following rules:

- each Class 1 Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class 2 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class 3 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class 4 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class 5 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class 6 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class 7 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class 8 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class 9 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class 10 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and
- any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the Shares forming the then last outstanding Class of Shares in reverse numerical order (starting from the Class 10 Shares until the Class 1 Shares) (the "Remaining Dividend").

The Remaining Dividend shall be distributed as follows:

- The holder(s) of A Shares shall be entitled to receive part of the Remaining Dividend according to the following formula:

Aggregate amount of Remaining Dividend X (Value of Contribution(s) made in consideration of A Shares / Aggregate amount of the Contribution(s) made in consideration of A Shares and B Shares)

- The holder(s) of B Shares shall be entitled to receive part of the Remaining Dividend according to the following formula:

Aggregate amount of Remaining Dividend X (Value of Contribution(s) made in consideration of B Shares / Aggregate amount of the Contribution(s) made in consideration of A Shares and B Shares)

Art. 6. Shares. Each Share entitles to one vote.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several shareholders, the Shares may be transferred freely amongst shareholders but the Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own Shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the reverse numerical order (starting from the Class 10 Shares until the Class 1 Shares).

The redemption price shall be set in accordance with the rules laid down in article 5 of the Articles of Incorporation for distributions of Remaining Dividend.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least two (2) and not more than six (6) members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number and the period of their mandate, provided always that:

- (i) for so long as A Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of A Shares (the "Class A Managers"); and
- (ii) for so long as B Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of B Shares (the "Class B Managers").

The Managers will hold office until their successors are elected. Each Manager may resign or may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders. If the shareholder(s) have qualified

the Managers as Class A Managers or Class B Managers, a Class A Manager or a Class B Manager may only be replaced by a Manager of the same class appointed in accordance with this Article 9.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers shall appoint among its members a chairman (the "Chairman"). If the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Chairman shall be (i) chosen among the Class A Managers or the Class B Managers and (ii) elected with the affirmative vote of a majority of the Managers, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The Board of Managers may also appoint a secretary, who needs not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman, if so appointed, or by any other Manager.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager of the same class as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or several other members of the same class of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers are present or represented.

Decisions will be made by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, unless a higher majority requirement is required by virtue of an agreement between the shareholders of the Company and/or the Company's constitutional documents, in which case such higher majority requirement shall apply. In the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers such decisions must be adopted with a majority of votes of the Managers present or represented including an affirmative vote of at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers. In the event of a tie, the decision shall be deemed rejected by the Board of Managers.

A conference telephone call during which a quorum of the Managers as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board, provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Managers attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation

or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the Legal Reserve. That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder (s), in accordance with the rules laid down in article 5 of the Articles of Incorporation.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2014.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at five (5) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Michiel Kramer, company director, born on 25 January 1961 in Hilversum (the Netherlands), with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Class A Manager;
- Mr Thomas Sonnenberg, born on 17 July 1961 in Köln (Germany), with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Class A Manager;
- Mr Mukul Sharma, company director, born on 17th February 1975 in New Delhi (India), with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Class B Manager;
- Mr Mats Eklund, company director, born on 3 July 1972 in Skara (Sweden), with professional address at 9, South Street, 3rd Floor, GB - W1K 2XA London, United Kingdom, as Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le 9 septembre,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500,03 euros, avec son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177725,

représentée par Maître Alexandre Koch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 août 2014; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

et

TFF IV Limited, une société régie par les lois du Jersey, avec son siège social au Charter Place (Premier Etage), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 110817, agissant en sa qualité de general partner de Triton Fund IV F&F L.P., une société régie par les lois du Jersey, avec son siège social au Charter Place (Premier Etage), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL, Channel Islands, immatriculée au Jersey Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 1493,

représentée par Maître Alexandre Koch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 août 2014; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

«Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des Parts Sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Triton IV LuxCo No.12 S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en:

- six cent vingt mille cinq cents (620.500) parts sociales A1 (les «Parts Sociales A1») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- six cent vingt mille cinq cents (620.500) parts sociales B1 (les «Parts Sociales B1») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A2 (les «Parts Sociales A2») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B2 (les «Parts Sociales B2») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A3 (les «Parts Sociales A3») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B3 (les «Parts Sociales B3») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A4 (les «Parts Sociales A4») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- cinq cents (500) parts sociales B4 (les «Parts Sociales B4») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A5 (les «Parts Sociales A5») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B5 (les «Parts Sociales B5») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A6 (les «Parts Sociales A6») ayant une valeur nominale de d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B6 (les «Parts Sociales B6») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A7 (les «Parts Sociales A7») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B7 (les «Parts Sociales B7») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A8 (les «Parts Sociales A8») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B8 (les «Parts Sociales B8») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A9 (les «Parts Sociales A9») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B9 (les «Parts Sociales B9») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A10 (les «Parts Sociales A10») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B10 (les «Parts Sociales B10») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales A1, les Parts Sociales A2, les Parts Sociales A3, les Parts Sociales A4, les Parts Sociales A5, les Parts Sociales A6, les Parts Sociales A7, les Parts Sociales A8, les Parts Sociales A9, et les Parts Sociales A10 sont ensemble désignées les «Parts Sociales A».

Les Parts Sociales B1, les Parts Sociales B2, les Parts Sociales B3, les Parts Sociales B4, les Parts Sociales B5, les Parts Sociales B6, les Parts Sociales B7, les Parts Sociales B8, les Parts Sociales B9, et les Parts Sociales B10 sont ensemble désignées les «Parts Sociales B» et ensemble avec les Parts Sociales A, les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale».

Les Parts Sociales A1 et les Parts Sociales B1 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 1».

Les Parts Sociales A2 et les Parts Sociales B2 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 2».

Les Parts Sociales A3 et les Parts Sociales B3 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 3».

Les Parts Sociales A4 et les Parts Sociales B4 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 4».

Les Parts Sociales A5 et les Parts Sociales B5 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 5».

Les Parts Sociales A6 et les Parts Sociales B6 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 6».

Les Parts Sociales A7 et les Parts Sociales B7 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 7».

Les Parts Sociales A8 et les Parts Sociales B8 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 8».

Les Parts Sociales A9 et les Parts Sociales B9 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 9».

Les Parts Sociales A10 et les Parts Sociales B10 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 10».

Les Parts Sociales de Catégorie 1, les Parts Sociales de Catégorie 2, les Parts Sociales de Catégorie 3, les Parts Sociales de Catégorie 4, les Parts Sociales de Catégorie 5, les Parts Sociales de Catégorie 6, les Parts Sociales de Catégorie 7, les Parts Sociales de Catégorie 8, les Parts Sociales de Catégorie 9, et les Parts Sociales de Catégorie 10 sont ensemble désignées les «Catégories de Parts Sociales» et chacune une «Catégorie de Parts Sociales».

Les droits et obligations inhérents aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sont transférées toutes les primes d'émission payées sur toute Part Sociale en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte de primes peut être utilisé pour régler le prix des Parts Sociales que la Société a racheté à ses associés, compenser toute perte nette réalisée, distribuer aux associés des dividendes ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale (telle que définie ci-dessous), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie seulement aux Parts Sociales A ou Parts Sociales B pour lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine. Lors de l'émission de nouvelles Parts Sociales A et/ou Parts Sociales B, la Société peut, par un prélèvement sur la prime d'émission versée pour ces Parts Sociales A et/ou Parts Sociales B, attribuer dix pour cent (10 %) de la valeur nominale des Parts Sociales nouvellement émises à la réserve requise par la loi (la «Réserve Légale») dans le but d'assurer que la Réserve Légale s'élève en permanence à dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société conformément aux Lois.

Chaque fois qu'un apport en capital (en numéraire ou en nature), y compris toute prime d'émission qui s'y rapporte, est fait en contrepartie de l'émission de Parts Sociales A et/ou de Parts Sociales B (individuellement désigné l'«Apport» et collectivement désignés les «Apports»), le Conseil de Gérance conservera la trace, dans les livres de la Société, des Apports, et établira des comptes analytiques pour les Parts Sociales A et les Parts Sociales B.

Dans la mesure permise par les Lois, en ce compris, mais sans limitation, l'observation de l'exigence légale de créer une Réserve Légale, et sous réserve de ce qui suit, les Parts Sociales A et les Parts Sociales B seront autorisées à bénéficier d'un droit exclusif aux distributions sous forme de (i) dividendes, (ii) rachat de Parts Sociales propres, (iii) réduction du capital souscrit, (iv) réduction d'une réserve et (v) liquidation par la Société (les «Distributions»).

Si la Société décide d'effectuer des Distributions, le montant attribué à cet effet sera distribué conformément aux règles suivantes:

- chaque Part Sociale de Catégorie 1 donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 2 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule soixante pour cent (0,60 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 3 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 4 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule cinquante pour cent (0,50 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 5 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 6 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule quarante pour cent (0,40 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 7 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 8 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule trente pour cent (0,30 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 9 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 10 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule vingt pour cent (0,20 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, (ensemble le «Droit au Bénéfice»); et après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les Parts Sociales constituant la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre numérique inverse (commençant de la Catégorie 10 des Parts Sociales jusqu'à la Catégorie 1 des Parts Sociales) (le «Dividende Restant»).

Le Dividende Restant sera distribué comme suit:

- Les détenteurs de Parts Sociales A auront droit à percevoir une partie du Dividende Restant selon la formule suivante:
Montant total du Dividende Restant X (Valeur des Apports effectués en considération des Parts Sociales A / Montant total des Apports effectués en considération des Parts Sociales A et des Parts Sociales B)
- Les détenteurs de Parts Sociales B auront droit à percevoir une partie du Dividende Restant selon la formule suivante:
Montant total du Dividende Restant X (Valeur des Apports effectués en considération des Parts Sociales B / Montant total des Apports effectués en considération des Parts Sociales A et des Parts Sociales B)

Art. 6. Parts Sociales. Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses Parts Sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre eux, cependant les Parts Sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres Parts Sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital de la Société peut être réduit au moyen d'une annulation des Parts Sociales comprenant l'annulation de l'intégralité d'une Catégorie de Parts Sociales au moyen du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales de cette catégorie en circulation. En cas de rachat et d'annulation de l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales, ce rachat et cette annulation de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre numérique inverse (commençant de la Catégorie 10 des Parts Sociales jusqu'à la Catégorie 1 des Parts Sociales).

Le prix de rachat sera déterminé conformément aux règles énoncées à l'article 5 des Statuts relatif aux distributions des Dividendes Restants.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé d'au moins deux (2) membres et de six (6) membres au maximum qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Les Gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la période de leur mandat, à condition toutefois que:

(i) aussi longtemps que les Parts Sociales A sont en circulation, au moins deux (2) et trois (3) Gérants au maximum seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par une majorité des détenteurs de Parts Sociales A (les «Gérants de Catégorie A»); et

(ii) aussi longtemps que les Parts Sociales B sont en circulation, au moins deux (2) et trois (3) Gérants au maximum seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par une majorité des détenteurs de Parts Sociales B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les Gérants exerceront leur fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chaque Gérant peut démissionner ou peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale des associés. Si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B ne peut être remplacé que par un Gérant de même catégorie nommé conformément au présent article 9.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance nommera parmi ses membres un président (le «Président»). Si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, le Président sera (i) choisi parmi les Gérants de Catégorie A ou les Gérants de Catégorie B et (ii) élu avec un vote affirmatif de la majorité des Gérants, comprenant au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance peut également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président, s'il y en a un, ou par tout autre Gérant.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant de la même catégorie que lui comme étant son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance de sa catégorie.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et deux (2) Gérants de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront adoptées à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion, sauf si une majorité plus élevée est requise en vertu d'un contrat entre les associés de la Société et/ou les documents constitutionnels de la Société, auquel cas cette exigence d'une majorité plus élevée s'appliquera. Dans l'hypothèse où les Gérants ont été qualifiés de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B, les décisions doivent être adoptées à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés comprenant un vote affirmatif d'au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et deux (2) Gérants de Catégorie B. En cas d'égalité des voix, la décision sera réputée être rejetée par le Conseil de Gérance.

Une conférence téléphonique à laquelle un quorum des Gérants tel que mentionné ci-dessus participe doit être validée comme une réunion du conseil, à condition que le procès-verbal écrit reflétant les décisions adoptées durant une telle conférence téléphonique soit signé par tous les Gérants présents à cette conférence téléphonique.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est dirigeant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la Réserve Légale. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital émis de la Société.

Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, conformément aux règles prévues à l'article 5 des Statuts.

Sous réserve des conditions énoncées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, déterminent le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) dans la limite et en tenant compte des Catégories de Parts Sociales émises au moment de la liquidation, conformément aux règles prévues à l'article 5 de ces Statuts.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
Triton Masterluxco 4 S.à r.l.	EUR 6,250.-	620,500 A1 shares 500 A2 shares 500 A3 shares 500 A4 shares 500 A5 shares 500 A6 shares 500 A7 shares 500 A8 shares 500 A9 shares 500 A10 shares	EUR 6,250.-
Triton Fund IV F&F L.P.	EUR 6,250.-	620,500 B1 shares 500 B2 shares 500 B3 shares 500 B4 shares 500 B5 shares 500 B6 shares 500 B7 shares 500 B8 shares 500 B9 shares 500 B10 shares	EUR 6,250.-
Total	EUR 12,500.-	620,500 A1 shares 500 A2 shares 500 A3 shares 500 A4 shares 500 A5 shares 500 A6 shares 500 A7 shares 500 A8 shares 500 A9 shares 500 A10 shares 620,500 B1 shares 500 B2 shares 500 B3 shares 500 B4 shares 500 B5 shares 500 B6 shares 500 B7 shares 500 B8 shares 500 B9 shares 500 B10 shares	EUR 12,500.-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2014.

*Assemblée générale extraordinaire
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à cinq (5) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Michiel Kramer, dirigeant de société, né le 25 janvier 1961 à Hilversum (Pays Bas), ayant sa résidence professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Thomas Sonnenberg, né le 17 juillet 1961 à Köln (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Mukul Sharma, dirigeant de société, né le 17 février 1975 à New Delhi (Inde), ayant son adresse professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie B;

- Monsieur Mats Eklund, dirigeant de société, né le 3 juillet 1972 à Skara (Suède), ayant son adresse professionnelle au 9, South Street, 3^{ème} étage, GB - W1K 2XA Londres, Royaume-Uni, en tant que Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Koch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 septembre 2014. REM/2014/1945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149720/951.

(140170558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Staunton Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.467.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty fifth of September.

Before the undersigned Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Staunton TopCo Limited, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales (registered number 09120528;) with its registered office at 5th Floor, 6 St Andrew Street, London EC4A 3AE, United Kingdom; (the "Unlimited Shareholder")

and

2. Botticelli International SPC, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, CAYMAN ISLANDS, registered with the Registrar of Companies under number 240219;

3. York Global Finance Offshore BDH (Luxembourg) S.à r.l, a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg companies' trade and register under number B 150.769;

4. Burlington Loan Management Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at 5 Harbourmaster Place, I.F.S.C., Dublin 1, Ireland registered with the Registrar of Companies under number 470093;

5. Rouge Café B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Leeghwaterstraat 6, 3316EC Dordrecht and registered under number 61484903

(the "Limited Shareholders")

Together the "Shareholders"

Represented by Mr. Joost Johannes Petrus Knabben, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "Société en Commandite par Actions" which they declared to organize among themselves:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Staunton Luxco S.C.A. (the "Company"), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Board of Directors as defined in article 8.1;

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law.

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2 to act as an investment holding company and to coordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Directors thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Directors thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by the 1915 Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Directors thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve,

manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Directors incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an undetermined duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is forty-five thousand Euro and eleven cent (EUR 45,000.11) divided as follows:

- one (1) unlimited share (the "Unlimited Share");
- four hundred twenty thousand (420,000) class A1 shares (the "Class A1 Shares");
- four hundred twenty thousand (420,000) class B1 shares (the "Class B1 Shares");
- four hundred twenty thousand (420,000) class C1 shares (the "Class C1 Shares");
- four hundred twenty thousand (420,000) class D1 shares (the "Class D1 Shares");
- four hundred twenty thousand (420,000) class E1 shares (the "Class E1 Shares");
- four hundred twenty thousand (420,000) class F1 shares (the "Class F1 Shares");
- four hundred twenty thousand (420,000) class G1 shares (the "Class G1 Shares");
- four hundred twenty thousand (420,000) class H1 shares (the "Class H1 Shares");
- four hundred twenty thousand (420,000) class I1 shares (the "Class I1 Shares");
- four hundred twenty thousand (420,000) class J1 shares (the "Class J1 Shares");
- thirty thousand one (30,001) class A2 shares (the "Class A2 Shares");
- thirty thousand one (30,001) class B2 shares (the "Class B2 Shares");
- thirty thousand one (30,001) class C2 shares (the "Class C2 Shares");
- thirty thousand one (30,001) class D2 shares (the "Class D2 Shares");
- thirty thousand one (30,001) class E2 shares (the "Class E2 Shares");
- thirty thousand one (30,001) class F2 shares (the "Class F2 Shares");
- thirty thousand one (30,001) class G2 shares (the "Class G2 Shares");
- thirty thousand one (30,001) class H2 shares (the "Class H2 Shares");
- thirty thousand one (30,001) class I2 shares (the "Class I2 Shares"); and
- thirty thousand one (30,001) class J2 shares (the "Class J2 Shares").

each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) (the "Shares") and having their rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly. The holder of the Unlimited Share is referred to as the "Unlimited Shareholder".

The Class A1 Shares and the Class A2 Shares are referred to as the "Class A Shares"; The Class B1 Shares and the Class B2 Shares are referred to as the "Class B Shares"; The Class C1 Shares and the Class C2 Shares are referred to as the "Class C Shares";

The Class D1 Shares and the Class D2 Shares are referred to as the "Class D Shares"; The Class E1 Shares and the Class E2 Shares are referred to as the "Class E Shares"; The Class F1 Shares and the Class F2 Shares are referred to as the "Class F Shares"; The Class G1 Shares and the Class G2 Shares are referred to as the "Class G Shares"; The Class H1 Shares and the Class H2 Shares are referred to as the "Class H Shares"; The Class I1 Shares and the Class I2 Shares are referred to as the "Class I Shares"; The Class J1 Shares and the Class J2 Shares are referred to as the "Class J Shares".

The "Classes of Shares" means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares (each being a "Class of Shares").

The "Numerical Series of Shares" shall mean the Series 1 Shares and the Series 2 Shares.

The "Series 1 Shares" means the Class A1 Shares, the Class B1 Shares, the Class C1 Shares, the Class D1 Shares, the Class E1 Shares, the Class F1 Shares, the Class G1 Shares, the Class H1 Shares, the Class I1 Shares and the Class J1 Shares.

The "Series 2 Shares" means the Class A2 Shares, the Class B2 Shares, the Class C2 Shares, the Class D2 Shares, the Class E2 Shares, the Class F2 Shares, the Class G2 Shares, the Class H2 Shares, the Class I2 Shares and the Class J2 Shares.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Luxembourg Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Luxembourg Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The share capital of the Company may be increased or reduced by a Shareholders' Resolution adopted in the manner required for amendment of these Articles and in accordance with any Shareholders' Agreement.

5.6 The share capital of the Company may be reduced exclusively, subject to the Luxembourg Law, through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued Shares of one or more Classes of Shares (a "Share Redemption") in the following order:

- The Class J Shares;
- The Class I Shares;
- The Class H Shares;
- The Class G Shares;
- The Class F Shares;
- The Class E Shares;
- The Class D Shares;
- The Class C Shares;
- The Class B Shares;
- The Class A Shares.

5.7 In the event of a Share Redemption, the holders of the Series 1 Shares of the Class which is the subject of the Share Redemption shall be entitled to be paid by the Company the Series 1 Cancellation Value Per Share for each such Share held by them and repurchased and cancelled and the holders of the Series 2 Shares of the Class which is the subject of the Share Redemption shall be entitled to be paid by the Company the Series 2 Cancellation Value Per Share for each such Share held by them and repurchased and cancelled and such amounts shall be due and payable upon the Share Redemption becoming effective.

5.7.1 The "Series 1 Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Series 1 Total Cancellation Amount by the number of Series 1 Shares in issue of the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.7.2 The "Series 2 Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Series 2 Total Cancellation Amount by the number of Series 2 Shares in issue of the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.7.3 The "Series 1 Total Cancellation Amount" means the amount of the Total Cancellation Amount which is apportioned to the Series 1 Shares of the relevant Class of Shares in accordance with Article 15.6.

5.7.4 The "Series 2 Total Cancellation Amount" means the amount of the Total Cancellation Amount which is apportioned to the Series 2 Shares of the relevant Class of Shares in accordance with Article 15.6.

5.7.5 The "Total Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by a Shareholders' Resolution on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount at the time of the Share Redemption of the relevant Class unless otherwise resolved by a Shareholders' Resolution passed in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

In these Articles:

Available Amount	<p>Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) (the "Relevant Net Profits"), increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby:</p> <p>AA= Available Amount NP= Relevant Net Profits (including carried forward profits) P= any freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles</p>
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the Share Redemption of the relevant Class of Shares.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 Without prejudice of the transfer restrictions that may be contained in any investment agreement entered into between, amongst others, the Company and its Shareholder(s), the Shares are freely transferable.

8. The board of directors.

8.1 The Company will be managed by a board of directors composed of at least two (2) members (the "Board of Directors" and each a "Director").

8.2 The Board of Directors has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by the 1915 Law or these Articles to a Shareholders' meeting.

8.3 The Board of Directors may be removed from office with or without cause by the passing by a Shareholders' Meeting of a resolution.

9. Representation. Subject as provided by the 1915 Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

9.1 any two Directors, acting jointly;

9.2 any other person to whom such a power has been delegated in accordance with articles 10.1 or 10.4 to the extent such a power has been delegated to him.

10. Delegation of powers.

10.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated by the Board of Directors to one or more agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

10.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

10.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Board of Directors only.

10.4 The Board of Directors may delegate any of its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.5 No powers will be delegated by the Board of Directors to any Limited Shareholder and no Limited Shareholder may represent the Company.

11. Liability of the shareholders.

11.1 The Unlimited Shareholder will be liable with the Company (solidairement responsable) for the liabilities of the Company to the extent required by the 1915 Law, including article 102 of the 1915 Law.

11.2 The Limited Shareholders shall not act on behalf of the Company in any manner and capacity other than by exercising their rights as shareholders in Shareholders' meetings of the Company and shall only be liable to pay to the Company the par value, and any issue premium payable, on the Shares they respectively hold in the Company (to the extent not already paid).

12. Auditor.

12.1 The Company is supervised by a supervisory board or certified auditors (réviseur d'entreprise agréé), in the latter case where such appointment is required by the law or where such appointment is permitted by law and chosen by the Company (the statutory auditor and certified auditor both referred to as the "Auditor").

12.2 The general meeting appoints the Auditor and determines their number, if applicable, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case there is no mention of the term of mandate, it is deemed to be elected for six (6) years from the date of the election.

12.3 The Auditor(s) may be re-appointed.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 The shareholders' meeting (the "Shareholders' Meeting") shall have such powers as are vested in it pursuant to these Articles or the 1915 Laws, and shall not have any powers reserved to the Board of Directors by the 1915 Law. As envisaged by article 111 of the 1915 Law, the Shareholders' Meeting shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles without the need of the prior agreement of the Unlimited Shareholder.

13.2 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which it is the holder.

13.3 Subject as provided by the 1915 Law and articles 13.1 to 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.4 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.5 Extraordinary Shareholders' Meetings:

13.5.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

13.5.2 If the first of the conditions in article 13.5.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

13.5.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

13.6 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting.

13.9 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunication means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13.10 The Board of Directors shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

13.11 The annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the first Monday of the month of September at 2 p.m. CET in each year in the City of Luxembourg.

13.12 The Board of Directors and the Auditor may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

13.13 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

14. Business year and annual accounts.

14.1 The Company's financial year starts on 1st April and ends on the 31st March of each year.

14.2 Every year as of the financial year's end, the annual accounts (balance sheet and profit and loss account) are drawn up by the Board of Directors.

14.3 The annual accounts are at the disposal of the Shareholders at the Registered Office of the Company.

15. Distributions on shares.

15.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

15.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon a Shareholders' resolution.

15.3 The Shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Directors showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Luxembourg Law.

15.4 The Share Premium Account may be distributed to the Shareholders upon a Shareholders' resolution. The Shareholders may decide to allocate any amount out of the Share Premium Account to the legal reserve account.

15.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during one year cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

15.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows (allocated between the different Numerical Series of Shares in accordance with article 5):

15.6.1 the holders of Class A Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such Share, then,

15.6.2 the holders of Class B Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such Share, then,

15.6.3 the holders of Class C Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such Share, then,

15.6.4 the holders of Class D Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such Share, then,

15.6.5 the holders of Class E Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such Share, then,

15.6.6 the holders of Class F Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such Share, then,

15.6.7 the holders of Class G Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such Share, then,

15.6.8 the holders of Class H Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such Share, then,

15.6.9 the holders of Class I Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such Share; and

15.6.10 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence.

16. Dissolution and liquidation.

16.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions under article 15.6 of these Articles.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" or "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of the 1915 Law.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 March 2015.

2) The first annual Shareholders' Meeting shall be held in 2015.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount EUR
Staunton Topco Limited	1 Unlimited Share	EUR 0.01
Rouge Café B.V.	thirty thousand one (30,001) class A2 shares; thirty thousand one (30,001) class B2 shares thirty thousand one (30,001) class C2 shares thirty thousand one (30,001) class D2 shares thirty thousand one (30,001) class E2 shares thirty thousand one (30,001) class F2 shares thirty thousand one (30,001) class G2 shares thirty thousand one (30,001) class H2 shares thirty thousand one (30,001) class I2 shares thirty thousand one (30,001) class J2 shares	EUR 3,000.10
York Global Finance Offshore BDH (Luxembourg) S.à r.l.	One hundred forty thousand (140,000) class A1 shares; One hundred forty thousand (140,000) class B1 shares One hundred forty thousand (140,000) class C1 shares One hundred forty thousand (140,000) class D1 shares One hundred forty thousand (140,000) class E1 shares One hundred forty thousand (140,000) class F1 shares One hundred forty thousand (140,000) class G1 shares One hundred forty thousand (140,000) class H1 shares One hundred forty thousand (140,000) class I1 shares One hundred forty thousand (140,000) class J1 shares	EUR 14,000
Burlington Loan Management Limited	One hundred forty thousand (140,000) class A1 shares; One hundred forty thousand (140,000) class B1 shares One hundred forty thousand (140,000) class C1 shares One hundred forty thousand (140,000) class D1 shares One hundred forty thousand (140,000) class E1 shares One hundred forty thousand (140,000) class F1 shares One hundred forty thousand (140,000) class G1 shares One hundred forty thousand (140,000) class H1 shares One hundred forty thousand (140,000) class I1 shares One hundred forty thousand (140,000) class J1 shares	EUR 14,000
Botticelli International SPC	One hundred forty thousand (140,000) class A1 shares; One hundred forty thousand (140,000) class B1 shares One hundred forty thousand (140,000) class C1 shares One hundred forty thousand (140,000) class D1 shares One hundred forty thousand (140,000) class E1 shares One hundred forty thousand (140,000) class F1 shares	EUR 14,000

154788

One hundred forty thousand (140,000) class G1 shares
 One hundred forty thousand (140,000) class H1 shares
 One hundred forty thousand (140,000) class I1 shares
 One hundred forty thousand (140,000) class J1 shares

TOTAL 4,500,011 Shares EUR 45,000.11

The full share capital of an amount of forty-five thousand Euro and eleven cent (EUR 45,000.11) has been paid up by contribution in cash and proof has been given to the notary that the sum of forty-five thousand Euro and eleven cent (EUR 45,000.11) is forthwith at the free disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Extraordinary shareholder's meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed share capital, passed, through their proxyholder, the following resolutions:

1) The Company shall have its Registered Office at L-1855 Luxembourg 46a, avenue J.-F. Kennedy,.

2) The following persons are appointed as directors of the Company for a six (6) year duration and with immediate effect:

- Mrs. Stephanie Schut, born on 24 November 1975 in Metz, France, having its professional address at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr. Fabrice Rota, born on 19 February 1975 in Mont-Saint-Martin, France, having its professional address at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

3) The following entity is appointed as certified auditor (réviseur d'entreprise agréée) of the Company for a six (6) year duration and with immediate effect:

- PricewaterhouseCoopers, a "Société cooperative", incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch and registered with the Luxembourg companies' trade and register under number B 65.477;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holders of the appearing persons, the proxy-holders signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Staunton Topco Limited, un private limited company ayant son siège social au 6 St Andrew Street, 5^{ème} étage, Londres, EC4A 3AE, Royaume-Uni.

(ci-après l' "Actionnaire Commandité")

2. Botticelli International SPC, une société constituée en vertu des lois des Iles Caymans, ayant son siège social à Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, CAYMAN ISLANDS, immatriculée au Registrar of Companies sous le numéro 240219;

3. York Global Finance Offshore BDH (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.769;

4. Burlington Loan Management Limited, une société anonyme constituée en vertu des lois d'Irlande, ayant son siège social à 5 Harbourmaster Place, I.F.S. C., Dublin 1, Ireland, immatriculée au Registrar of Companies sous le numéro 470093;

5. Rouge Café B.V., une société constituée en vertu des lois des Pays Bas, ayant son siège social à Leeghwaterstraat 6, 3316EC Dordrecht et enregistrée sous le numéro 61484903;

(ci-après les "Actionnaires Commanditaires"),

ensemble ci-après les "Actionnaires".

Ici représentées par M. Joost Johannes Petrus Knabben, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu des procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une Société en Commandite par Actions de droit luxembourgeois dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme, Dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de STAUNTON LUXCO S.C.A. (la "Société"), une société à commandite par actions constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le Conseil d'Administration, comme défini dans l'article 8.1;

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des Actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et la Loi de 1915.

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objet. Les objets de la Société sont:

3.1 La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2 D'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, debentures, debenture stocks, obligations, ou tous autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres biens de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissement, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.3 D'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adapté et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 D'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adapté, y compris l'émission (dans les limites autorisées par la Loi de 1915) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient taxés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non émis, et de vendre, racheter convertir et rembourser ces titres;

3.5 D'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 De s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associé avec la Société dans toute activité), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou du capital non appelé (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemnisation ou rester indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou d'en être responsable, de l'endettement ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 D'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus;

3.8 De poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou des dettes de toute personnes poursuivant une activité commerciale;

3.9 De vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des établissements de la Société, pour une contrepartie que le Conseil d'Administration considère approprié, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (ensemble ou seul) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.10 D'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, trustee ou autrement; (c) par voie ou à travers des trustees, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.11 D'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Conseil d'Administration, accessoires ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi de 1915 sans besoin d'autorisation en vertu de la Loi de 1915.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à quarante-cinq mille Euros et onze centimes (EUR 45.000,11) divisé comme suit:

5.1.1 Une (1) action de commandité (l'"Action de Commandité");

5.1.2 Quatre cent vingt mille (420.000) actions de catégorie A1 (les "Actions de Catégorie A1");

5.1.3 Quatre cent vingt mille (420.000) actions de catégorie B1 (les "Actions de Catégorie B1");

5.1.4 Quatre cent vingt mille (420.000) actions de catégorie C1 (les "Actions de Catégorie C1");

5.1.5 Quatre cent vingt mille (420.000) actions de catégorie D1 (les "Actions de Catégorie D1");

5.1.6 Quatre cent vingt mille (420.000) actions de catégorie E1 (les "Actions de Catégorie E1");

5.1.7 Quatre cent vingt mille (420.000) actions de catégorie F1 (les "Actions de Catégorie F1");

5.1.8 Quatre cent vingt mille (420.000) actions de catégorie G1 (les "Actions de Catégorie G1");

5.1.9 Quatre cent vingt mille (420.000) actions de catégorie H1 (les "Actions de Catégorie H1");

5.1.10 Quatre cent vingt mille (420.000) actions de catégorie I1 (les "Actions de Catégorie I1");

5.1.11 Quatre cent vingt mille (420.000) actions de catégorie J1 (les "Actions de Catégorie J1");

5.1.12 Trente mille et une (30.001) actions de catégorie A2 (les "Actions de Catégorie A2");

5.1.13 Trente mille et une (30.001) actions de catégorie B2 (les "Actions de Catégorie B2");

5.1.14 Trente mille et une (30.001) actions de catégorie C2 (les "Actions de Catégorie C2");

5.1.15 Trente mille et une (30.001) actions de catégorie D2 (les "Actions de Catégorie D2");

5.1.16 Trente mille et une (30.001) actions de catégorie E2 (les "Actions de Catégorie E2");

5.1.17 Trente mille et une (30.001) actions de catégorie F2 (les "Actions de Catégorie F2");

5.1.18 Trente mille et une (30.001) actions de catégorie G2 (les "Actions de Catégorie G2");

5.1.19 Trente mille et une (30.001) actions de catégorie H2 (les "Actions de Catégorie H2");

5.1.20 Trente mille et une (30.001) actions de catégorie I2 (les "Actions de Catégorie I2"); et

5.1.21 Trente mille et une (30.001) actions de catégorie J2 (les "Actions de Catégorie J2");

ayant une valeur nominale d'un centime Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales") et ayant les droits et obligations définis dans ces Statuts. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Actionnaire" doit être interprété conformément. Le détenteur de l'Action de Commandité est désigné l'"Actionnaire Commandité".

Les Actions de Catégorie A1 et les Actions de Catégorie A2 sont désignées comme les "Actions de Catégorie A"; les Actions de Catégorie B1 et les Actions de Catégorie B2 sont désignées comme les "Actions de Catégorie B"; les Actions de Catégorie C1 et les Actions de Catégorie C2 sont désignées comme les "Actions de Catégorie C"; les Actions de Catégorie D1 et les Actions de Catégorie D2 sont désignées comme les "Actions de Catégorie D"; les Actions de Catégorie E1 et les Actions de Catégorie E2 sont désignées comme les "Actions de Catégorie E"; les Actions de Catégorie F1 et les Actions de Catégorie F2 sont désignées comme les "Actions de Catégorie F"; les Actions de Catégorie G1 et les Actions de Catégorie G2 sont désignées comme les "Actions de Catégorie G"; les Actions de Catégorie H1 et les Actions de Catégorie H2 sont désignées comme les "Actions de Catégorie H"; les Actions de Catégorie I1 et les Actions

de Catégorie I2 sont désignées comme les "Actions de Catégorie I"; les Actions de Catégorie J1 et les Actions de Catégorie J2 sont désignées comme les "Actions de Catégorie J".

Les "Catégories d'Actions" désignent les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H, les Actions de Catégorie I et les Actions de Catégorie J (chacune étant une "Catégorie d'Actions").

Le terme les "Séries Numériques d'Actions" désigne les Actions de Série 1 et les Actions de Série 2.

Le terme "Actions de Série 1" désigne les Actions de Catégorie A1, les Actions de Catégorie B1, les Actions de Catégorie C1, les Actions de Catégorie D1, les Actions de Catégorie E1, les Actions de Catégorie F1, les Actions de Catégorie G1, les Actions de Catégorie H1, les Actions de Catégorie I1 et les Actions de Catégorie J1.

Le terme "Actions de Série 2" désigne les Actions de Catégorie A2, les Actions de Catégorie B2, les Actions de Catégorie C2, les Actions de Catégorie D2, les Actions de Catégorie E2, les Actions de Catégorie F2, les Actions de Catégorie G2, les Actions de Catégorie H2, les Actions de Catégorie I2 et les Actions de Catégorie J2.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaires sous réserve de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre d'Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Actionnaire(s) sous réserve de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux, sous réserve de ce qui est prévu dans les présents Statuts.

5.5 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par Résolution des Actionnaires prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts et conformément avec tout Pacte d'Actionnaires, et en particulier les dispositions de préemption.

5.6 Le capital social de la Société peut être réduit exclusivement, sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les Actions émises d'une ou plusieurs Catégories d'Actions (un "Rachat d'Action") dans l'ordre suivant:

- 5.6.1 Les Actions de Catégorie J;
- 5.6.2 Les Actions de Catégorie I;
- 5.6.3 Les Actions de Catégorie H;
- 5.6.4 Les Actions de Catégorie G;
- 5.6.5 Les Actions de Catégorie F;
- 5.6.6 Les Actions de Catégorie E;
- 5.6.7 Les Actions de Catégorie D;
- 5.6.8 Les Actions de Catégorie C;
- 5.6.9 Les Actions de Catégorie B;
- 5.6.10 Les Actions de Catégorie A.

5.7 Dans le cas d'un Rachat d'Action, la Société payera aux détenteurs de Série 1 d'Actions dans la Catégorie qui est soumise au Rachat, la Valeur d'Annulation par Action de Série 1 pour chaque Action qu'ils détiennent qui est rachetée et annulée et la société payera aux détenteurs de d'Actions de Série 2 dans la Catégorie qui est soumise au Rachat la Valeur d'Annulation par Action de Série 2 pour chaque Action qu'ils détiennent qui est rachetée et annulée et ces montants sont dûs et exigibles dès que le Rachat est effectif.

5.7.1 Le terme "Valeur d'Annulation par Action de Série 1" sera calculé en divisant le Montant Total d'Annulation des Séries 1 par le nombre d'Actions de Série 1 en émission de la Catégorie d'Actions à racheter et à annuler.

5.7.2 Le terme "Valeur d'Annulation par Action de Série 2" sera calculé en divisant le Montant Total d'Annulation des Séries 2 par le nombre d'Actions de Série 2 en émission de la Catégorie d'Actions à racheter et à annuler.

5.7.3 Le terme "Montant Total d'Annulation de Séries 1" désigne le montant du Montant Total d'Annulation qui est réparti aux Actions de Série 1 des Catégories d'Actions concernées conformément à l'Article 15.6.

5.7.4 Le terme "Montant Total d'Annulation de Séries 2" désigne le montant du Montant Total d'Annulation qui est réparti aux Actions de Série 2 des Catégories d'Actions concernées conformément à l'Article 15.6

5.7.5 Le "Montant Total d'Annulation" sera le montant déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par une Résolution des Actionnaires sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégorie J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible relatif à la Catégorie concernée au moment du Rachat de la Catégorie concernée, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par Résolution des Actionnaires prise aux conditions requises pour la modification des Statuts, sous réserve cependant que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à un tel Montant Disponible.

Dans ces Statuts:

Montant Disponible	<p>Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Actionnaires (les "Bénéfices Nets Concernés") augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) selon le cas par le montant de réduction du capital social et réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie d'Actions à annuler mais diminué par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à allouer au(x) réserve(s) en vertu des exigences de la Loi Luxembourgeoise ou des Statuts, à chaque fois tel qu'énoncé dans les Comptes Intérimaires (sans, pour écarter tout doute, double comptage) de telle sorte que:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Où</p> <p>AA = Montant Disponible NP = Bénéfices Nets Concernés (y compris les bénéfices reportés) P = toutes réserves librement distribuables CR = le montant de la réduction de capital social et réduction de réserve légale relatives à la Catégorie d'Actions à annuler L = pertes (y compris les pertes reportées) LR = toutes sommes à allouer au(x) réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts</p>
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date de Comptes Intérimaires concernée.
Date de Comptes Intérimaires	Signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du Rachat et de l'annulation de la Catégorie d'Actions concernée.

6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Actionnaire pour l'Action en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession d'actions.

7.1 Sans préjudice aux restrictions de transfert, qui pourraient être comprises dans tout accord d'investissement, conclu par, entre autres, la Société et son/ces Actionnaire(s), les Actions seront cessibles librement.

8. Le conseil d'administration.

8.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins deux (2) membres (le "Conseil d'Administration" et chacun étant désigné un "Administrateur").

8.2 Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi de 1915 et les présents Statuts et qui seront décidées par l'assemblée des Actionnaires.

8.3 Le Conseil d'Administration peut être révoqué par la prise d'une Résolution des Actionnaires lors d'une assemblée des Actionnaires.

9. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

9.1 deux Administrateurs, agissant conjointement;

9.2 toute autre personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément aux articles 10.1 ou 10.4 dans la mesure où un tel pouvoir lui a été délégué.

10. Délégation de pouvoirs.

10.1 La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société peut être délégué par le Conseil d'Administration à un ou plusieurs agents (chacun un "Délégué à la Gestion Journalière"), agissant seul ou conjointement.

10.2 Un Délégué à la Gestion Journalière n'a pas besoin d'être Actionnaire.

10.3 La nomination et la révocation, pouvoirs, tâches et émoluments des Délégués à la Gestion Journalière seront déterminés par le Conseil d'Administration uniquement.

10.4 Le Conseil d'Administration pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et pourra révoquer cet agent ou déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de son mandat.

10.5 Aucun pouvoir ne sera délégué par le Délégué à la Gestion Journalière à un Actionnaire Commanditaire et aucun Actionnaire Commanditaire ne pourra représenter la Société.

11. Responsabilité des actionnaires.

11.1 L'Actionnaire Commandité sera solidairement responsable avec la Société pour les dettes de la Société dans la mesure où cela est requis par la Loi de 1915, y compris l'article 102 de la Loi de 1915.

11.2 Les Actionnaires Commanditaires ne devront pas agir pour le compte de la Société de quelque façon que ça soit autrement qu'en exerçant leurs droits en tant qu'Actionnaires dans des assemblées des Actionnaires de la Société et seront responsable uniquement afin de payer à la Société la valeur nominale, et toute prime d'émission due, des Actions qu'ils détiennent respectivement dans la Société (dans la mesure où pas encore payées).

12. Auditeur.

12.1 La Société est supervisée par un conseil de surveillance ou par un réviseur d'entreprise agréé, lorsque la nomination de ce dernier est requis par la loi ou lorsque celle-ci est permise pas la loi et choisi par la Société (le commissaire aux comptes et le réviseur d'entreprise agréé sont tous deux désignés l'"Auditeur").

12.2 L'assemblée générale nomme l'Auditeur et détermine leur nombre, dans le cas où cela est applicable, la rémunération et les termes du mandat. La nomination ne peut toutefois pas dépasser une période de six (6) ans. Dans le cas où il n'y a pas d'indication de durée, il sera considéré comme étant élu pour une durée de six (6) ans à partir de la date de sa nomination.

12.3 L'auditeur peut être renommé.

13. Résolutions des actionnaires.

13.1 L'assemblée des Actionnaires (l'"Assemblée des Actionnaires") détiendra les pouvoirs qui lui sont attribuée selon ces Statuts ou la Loi de 1915, et n'aura pas les pouvoirs réservés au Conseil d'Administration par la Loi de 1915. Tel que prévu par l'article 111 de la Loi de 1915, l'Assemblée des Actionnaires devra adopter et ratifier les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Statuts uniquement sans obtenir l'accord préalable de l'Actionnaire Commandité.

13.2 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

13.3 Sous réserve de la Loi de 1915 et des dispositions prévues aux articles 13.1 à 13.5, les Résolutions des Actionnaires seront valablement adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.4 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter son engagement dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

13.5 Assemblées extraordinaires des Actionnaires:

13.5.1 Une Assemblée extraordinaire des Actionnaires convoquée afin de modifier des dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si (a) au moins la moitié des Actions sont représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, dans le cas applicable, le texte de ce qui concerne les objets ou la forme de la Société.

13.5.2 Si la première des conditions de l'article 13.5.1 n'est pas satisfaite, une deuxième assemblée sera convoquée, de la façon prévue dans ces Statuts ou par la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée devra valablement délibérer sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.5.3 Lors des deux assemblées, les résolutions afin d'être adoptées, seront prises par les deux tiers des votes. Les votes ne devront pas inclure les votes attachés aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a rendu un vote blanc ou invalide.

13.6 Une Assemblée des Actionnaires peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée des Actionnaires en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée des Actionnaires en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

13.8 Chaque Actionnaire peut voter au moyen de formulaire de vote tel que décrit dans la convocation envoyée relative à l'Assemblée des Actionnaires.

13.9 Les Actionnaires peuvent participer à une Assemblée des Actionnaires par voie de vidéoconférence ou de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés présents pour le calcul du quorum et des conditions de majorité et de vote. Ces moyens doivent avoir des caractères techniques qui créé une participation effective à l'assemblée dans laquelle les délibérations existent sans interruption.

13.10 Le Conseil d'Administration aura les pouvoirs et obligations de reporter une Assemblée des Actionnaires tel que permis dans la Loi de 1915.

13.11 L'Assemblée annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra chaque année le premier lundi du mois de septembre à 14h00 CET, dans la ville de Luxembourg.

13.12 Le Conseil d'Administration et l'Auditeur peuvent convoquer une Assemblée des Actionnaires. Ils doivent la convoquer de façon à ce qu'elle se tienne dans une période d'un mois si les Actionnaires représentant un dixième du capital social en font la demande par écrit, avec indication de l'ordre du jour.

13.13 Un ou plusieurs des Actionnaires qui ensemble détiennent au moins dix pourcent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs points additionnels soient rajoutés à l'ordre du jour de l'Assemblée des Actionnaires. Cette demande devra être envoyée au Siège Social par courrier recommandé, au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée.

14. Exercice social et comptes annuels.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

14.2 Chaque année lors de la fin de l'année fiscale, les comptes annuels (compte de pertes et profits) sont établis par le Conseil d'Administration.

14.3 Les comptes annuels sont à la disposition des Actionnaires au Siège Social de la Société.

15. Distribution sur actions.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi de 1915, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Le solde peut être distribué aux Actionnaires par une décision des Actionnaires.

15.3 Les Actionnaires peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base des relevés de comptes, préparés par le Conseil d'Administration indiquant des fonds disponibles suffisants, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais diminués par les pertes reportées et les sommes à allouer à une réserve à constituer conformément à la Loi Luxembourgeoise.

15.4 Les Compte de Prime d'Emission peut être distribué aux Actionnaires par décision des Actionnaires. Les Actionnaires peuvent décider d'allouer tout montant du Compte de Prime d'Emission à la réserve légale.

15.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute monnaie sélectionnée par le Conseil d'Administration, et peuvent être payés en temps et en lieu choisi par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut se prononcer définitivement sur le taux de change applicable pour convertir les dividendes dans la monnaie de leur paiement. Un dividend déclaré mais non payé sur une action pendant un an ne pourra pas être réclamé par après par le détenteur de cette Action, sera perdu par le détenteur de l'action et sera reversé à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société au nom de détenteurs d'Actions.

15.6 Dans le cas d'une déclaration de dividende, ce dividende sera alloué et payé comme suit (alloué entre les différentes Séries Numériques d'Actions conformément à l'article 5):

15.6.1 Les détenteurs d'Actions de Catégorie A (si existantes) ont droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule soixante pourcents (0,60%) par an de la valeur nominale de cette Action, puis,

15.6.2 Les détenteurs d'Actions de Catégorie B (si existantes) ont droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule cinquante-cinq pourcents (0,55%) par an de la valeur nominale de cette Action, puis,

15.6.3 Les détenteurs d'Actions de Catégorie C (si existantes) ont droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule cinquante pourcents (0,50%) par an de la valeur nominale de cette Action, puis,

15.6.4 Les détenteurs d'Actions de Catégorie D (si existantes) ont droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule quarante-cinq pourcents (0,45%) par an de la valeur nominale de cette Action, puis,

15.6.5 Les détenteurs d'Actions de Catégorie E (si existantes) ont droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule quarante pourcents (0,40%) par an de la valeur nominale de cette Action, puis,

15.6.6 Les détenteurs d'Actions de Catégorie F (si existantes) ont droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule trente-cinq pourcents (0,35%) par an de la valeur nominale de cette Action, puis,

15.6.7 Les détenteurs d'Actions de Catégorie G (si existantes) ont droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule trente pourcents (0,30%) par an de la valeur nominale de cette Action, puis,

15.6.8 Les détenteurs d'Actions de Catégorie H (si existantes) ont droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule vingt-cinq pourcents (0,25%) par an de la valeur nominale de cette Action, puis,

15.6.9 Les détenteurs d'Actions de Catégorie G (si existantes) ont droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule vingt pourcents (0,20%) par an de la valeur nominale de cette Action; et,

15.6.10 Le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Catégorie dans l'ordre alphabétique inverse (c'est-à-dire en premier les Actions de Catégorie J, et s'il n'existe pas d'Actions de Catégorie J, les Actions de Catégorie I et ainsi de suite jusqu'aux Actions de Catégorie A existantes).

16. Dissolution - Liquidation.

16.1 La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée des Actionnaires par une résolution adoptée conformément à la loi luxembourgeoise et à ces Statuts.

16.2 Après paiement de toutes les dettes et tous frais incombant à la Société ainsi que des frais de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux Actionnaires de la même manière que et de façon à obtenir sur une base globale le même résultat économique que les règles de distribution fixées pour les distributions de dividendes à l'article 15.6 des présents Statuts.

17. Interprétation et Loi de 1915.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou Statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclus" ou "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi de 1915.

Provisions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2015.

2) La première Assemblée annuelle des Actionnaires se tiendra en 2015.

Souscription et paiement

Les souscripteurs ont souscrit aux Actions comme suit:

Souscripteur	Nombres d'Actions	Montant souscrit en euros
Staunton Topco Limited	1 Action de Commandité	0,01 EUR
Rouge Café B.V.	Trente mille et une (30.001) actions de catégorie A2 Trente mille et une (30.001) actions de catégorie B2 Trente mille et une (30.001) actions de catégorie C2 Trente mille et une (30.001) actions de catégorie D2 Trente mille et une (30.001) actions de catégorie E2 Trente mille et une (30.001) actions de catégorie F2 Trente mille et une (30.001) actions de catégorie G2 Trente mille et une (30.001) actions de catégorie H2 Trente mille et une (30.001) actions de catégorie I2 Trente mille et une (30.001) actions de catégorie J2	3.000,10 EUR
York Global Finance Offshore BDH (Luxembourg) S.à r.l.	cent quarante mille (140.000) actions de catégorie A1 cent quarante mille (140.000) actions de catégorie B1 cent quarante mille (140.000) actions de catégorie C1 cent quarante mille (140.000) actions de catégorie D1 cent quarante mille (140.000) actions de catégorie E1 cent quarante mille (140.000) actions de catégorie F1 cent quarante mille (140.000) actions de catégorie G1 cent quarante mille (140.000) actions de catégorie H1 cent quarante mille (140.000) actions de catégorie I1 cent quarante mille (140.000) actions de catégorie J1	14.000 EUR
Burlington Loan Management Limited	cent quarante mille (140.000) actions de catégorie A1 cent quarante mille (140.000) actions de catégorie B1 cent quarante mille (140.000) actions de catégorie C1 cent quarante mille (140.000) actions de catégorie D1 cent quarante mille (140.000) actions de catégorie E1 cent quarante mille (140.000) actions de catégorie F1 cent quarante mille (140.000) actions de catégorie G1	14.000 EUR

154796

	cent quarante mille (140.000) actions de catégorie H1	
	cent quarante mille (140.000) actions de catégorie I1	
	cent quarante mille (140.000) actions de catégorie J1	
Botticelli International SPC	cent quarante mille (140.000) actions de catégorie A1	14.000 EUR
	cent quarante mille (140.000) actions de catégorie B1	
	cent quarante mille (140.000) actions de catégorie C1	
	cent quarante mille (140.000) actions de catégorie D1	
	cent quarante mille (140.000) actions de catégorie E1	
	cent quarante mille (140.000) actions de catégorie F1	
	cent quarante mille (140.000) actions de catégorie G1	
	cent quarante mille (140.000) actions de catégorie H1	
	cent quarante mille (140.000) actions de catégorie I1	
	cent quarante mille (140.000) actions de catégorie J1	
TOTAL	4.500.011 Actions	45.000,11 EUR

Le montant total de l'augmentation de capital d'un montant de quarante-cinq mille Euros et onze centimes (EUR 45.000,11) et preuve a été donnée au notaire que la somme totale de quarante-cinq mille Euros et onze centimes (EUR 45.000,11) est à la libre disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement suivant la constitution de la Société, les Actionnaires ci-dessus représentant l'intégralité du capital social, ont pris, par le biais de leur représentant, les décisions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé au L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy.

2) Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Société pour un mandat d'une durée de six (6) ans et avec effet immédiat:

- Mme Stephanie Schut, née le 24 novembre 1975 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L 1855 Luxembourg;

- M. Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L 1855 Luxembourg;

3) L'entité suivante a été nommée réviseur d'entreprise agréée de la Société pour un mandat d'une durée de six (6) ans et avec effet immédiat:

- PricewaterhouseCoopers, une société cooperative, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Joost Johannes Petrus Knabben, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2014. Relation: DIE/2014/12110. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149681/903.

(140170578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Anglo Diamond Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 102.448.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth of August,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Anglo American Diamond Holdings Limited (hereafter the "Sole Shareholder"), a company having its registered office in 20, Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, recorded with the Companies House of England & Wales (United Kingdom) under number 8004961,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément,

by virtue of a proxy given in London (United Kingdom), on 5 August 2014.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of Anglo Diamond Investments (hereafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 102.448, incorporated pursuant to a notarial deed dated 30 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1080 of 27 October 2004.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2548 of 12 October 2012.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital then deliberates upon the following agenda:

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand Dollars of the United States of America (USD 3,000) so as to raise it from its current amount of one hundred fifty-four million eight hundred thousand Dollars of the United States of America (USD 154,800,000) to one hundred fifty-four million eight hundred three thousand Dollars of the United States of America (USD 154,803,000) through the issue of one hundred (100) new shares with a nominal value of thirty Dollars of the United States of America (USD 30) each.

The one hundred (100) new shares are all subscribed by the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, for a total amount of eight hundred ninety-seven thousand two hundred seventy-nine Dollars of the United States of America and thirty cents (USD 897,279.30) out of which three thousand Dollars of the United States of America (USD 3,000) are allocated to the share capital of the Company and the remaining amount i.e. eight hundred ninety-four thousand two hundred seventy-nine Dollars of the United States of America and thirty cents (USD 894,279.30) to the share premium of the Company.

The so subscribed shares are fully paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the aggregate amount of eight hundred ninety-seven thousand two hundred seventy-nine Dollars of the United States of America and thirty cents (USD 897,279.30) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, article 6.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

" **6. 1.** The Company's issued capital is set at one hundred fifty-four million eight hundred three thousand Dollars of the United States of America (USD 154,803,000) represented by five million one hundred and sixty thousand one hundred (5,160,100) shares with a par value of thirty Dollars of the United States of America (USD 30) each, fully subscribed and entirely paid up."

Whereof this deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq août,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Anglo American Diamond Holdings Limited (ci-après «l'Associée Unique»), une société avec siège social au 20, Carlton House Terrace, Londres SW1Y 5AN, inscrite au Companies House of England & Wales (Royaume-Uni) sous le numéro 8004961,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres (Royaume-Uni), le 5 août 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Anglo Diamond Investments (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 102.448, constituée suivant acte notarié en date du 30 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1080 du 27 octobre 2004.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 29 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2548 du 12 octobre 2012.

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.000) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-quatre millions huit cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 154.800.000) jusqu'à cent cinquante-quatre millions huit cent trois mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 154.803.000) par l'émission de cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trente Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30) chacune.

Les cent (100) parts sociales nouvelles sont toutes souscrites par l'Associée Unique, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de huit cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante-dix-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente centimes (USD 897.279,30) dont un montant de trois mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.000) est affectés au capital social de la Société et le solde, soit un montant de huit cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante-dix-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente centimes (USD 894.279,30) est affecté à la prime d'émission.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par l'Associée Unique, de sorte que le montant total de huit cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante-dix-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente centimes (USD 897.279,30) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **6. 1.** Le capital social est fixé à cent cinquante-quatre millions huit cent trois mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 154.803.000) représenté par cinq millions cent soixante mille cent (5.160.100) actions d'une valeur nominale de trente Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées."

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 août 2014. REM/2014/1737. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149301/111.

(140170446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Bbuildings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 26, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 190.353.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onze septembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Sabahudin HUSOVIC, entrepreneur, demeurant à L-9542 Wiltz, 61, rue Neuve.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "BBuildings Luxembourg Sàrl".**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Wiltz.**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de constructions de bâtiments de tous types, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associé unique, Sabahudin HUSOVIC, susdit.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-9570 Wiltz, 26, rue des Tondeurs.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Sabahudin HUSOVIC, entrepreneur, demeurant à L-9542 Wiltz, 61, rue Neuve.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: HUSOVIC, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 septembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 42504. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147187/57.

(140168102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Treveria Thirty-Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.771.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 19 septembre 2014 que:

- Les démissions de Monsieur Luc GERONDAL, et de Monsieur Olivier LIEGEOIS, gérants de la Société, avec effet au 31 août 2014, ont été acceptées;

- Les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérants, avec effet au 31 août 2014 et ce pour une durée indéterminée:

* (i) Monsieur Jérôme TIBESAR, né le 21 mars 1979 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

* (ii) Monsieur Bruno BEERNAERTS, né le 4 novembre 1963 à Ixelles, Belgique, résidant au 162, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147006/20.

(140166848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

LIC US Real Estate Fund No. 1 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.582.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2014, les actionnaires de la société ont décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de Anton Engler, Günther P. Schleip et Heiner J. Franssen, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014152923/12.

(140174727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Idi Gazeley Europe Logistics Lux I s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 184.338.

—
Veuillez noter que l'associée Gazeley Limited a son siège à EC2M 3XD Londres, Royaume-Uni, 6^{ème} étage, 99 Bishopsgate.

Luxembourg, le 2 Octobre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour *IDI Gazeley Europe Logistics Lux 1 S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014152844/13.

(140174414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.
